

CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 novembre 2018

Présents : TULARS Bernard, MONNIER Philippe, De FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie-Ange, FERRAND Françoise, BENTEJAC Francis, DANFLOUS Jean-Louis, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain.

Absent excusé : DAUDET Bernard (pouvoir à B. TULARS)

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

Convocation du 29 octobre 2018.

La réunion débute à 19h50.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CDC du Bazadais.

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 3 septembre 2018, reçu le 4 octobre 2018, Monsieur le Président de la Chambre régionale des comptes a notifié le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes du Bazadais portant sur les exercices 2010 jusqu'à la période la plus récente.

La synthèse est la suivante :

- Les ressources fiscales propres, qui constituent la part majoritaire des produits de gestion, progressent sur la période, mais restent inférieures aux moyennes nationales. La CdC, qui présente un niveau d'intégration relativement élevé comparé aux groupements intercommunaux de sa catégorie, en conserve une part importante. Les charges progressent par ailleurs moins vite que les produits. Si les charges à caractère général diminuent depuis la fusion, les charges de personnel augmentent et sont plus élevées que la moyenne nationale, alors que la CdC ne respecte pas la durée légale du temps de travail. La CdC dégage une épargne nette positive en 2016 après deux années négatives. Le faible taux d'investissement explique le faible poids de la dette comparé à la moyenne nationale.

- La gestion des ordures ménagères par la communauté fusionnée est marquée par l'héritage des pratiques des deux anciennes communautés. Le budget annexe dédié n'a repris qu'en 2016 les opérations de l'une d'entre elles ; si depuis 2016 l'ensemble de l'activité est confié à un même syndicat, la communauté laisse subsister sur son territoire deux modalités distinctes de financement du service par l'utilisateur, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères d'une part et la redevance incitative de l'autre.

- L'abattoir était jusqu'à l'automne 2017 le seul abattoir de Gironde. Propriété de la commune de Bazas, il était géré en affermage par un groupement d'intérêt économique. La CdC, compétente depuis 2010, a retenu en 2012 le principe d'une gestion en délégation de service public, qui jusqu'en 2016 ne s'est appliquée qu'à la salle de découpe, effectivement déléguée en 2014. Le reste de l'abattoir a conservé une gestion en affermage jusqu'à la création en 2017 d'une société d'économie mixte qui vient à peine de démarrer son activité. Le chiffre d'affaires de l'abattoir en progression entre 2010 et 2016 n'a pas permis d'absorber d'importants travaux de remise en état. L'un des enjeux pour l'avenir sera la maîtrise de l'activité et de l'endettement résultant de ces travaux, dans un contexte de concurrence avec un nouvel abattoir dans le département.

La CdC est propriétaire d'un restaurant au bord du lac de La Prade, qu'elle a mis à disposition d'un opérateur dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. La CdC est invitée à procéder à une remise en concurrence lors du renouvellement de cette convention.

Les recommandations sont les suivantes :

- 1- Mettre en concordance l'inventaire avec la balance du compte de gestion et de l'état de l'actif.
- 2- Mettre en concordance les états de la dette du compte administratif avec la balance du compte de gestion.
- 3- Procéder à une mise en concurrence pour le renouvellement de la convention d'occupation du restaurant du lac de La Prade.
- 4- Régulariser les opérations d'inventaire du budget annexe du lac de la Prade et du budget principal pour les biens relevant de la gestion du restaurant du lac.
- 5- Supprimer les journées « du président » et rétablir la durée légale du temps de travail.

Monsieur le Maire entendu,

Après examen par la commission des finances de la CDC du Bazadais le 17 septembre 2018 ;

Vu le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes du 3 septembre 2018, reçu le 4 octobre 2018, référencé KSP GD180552 CRC ;

Considérant qu'en application de l'article R.241-18 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes doit donner lieu à un débat lors de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa transmission à l'ordonnateur et devient communicable aux tiers ;

Le Conseil municipal est appelé à délibérer :

- pour prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la CdC du Bazadais pour les années 2010 et suivantes.

III – Délibérations.

1. Indemnités du Trésorier.

Comme l'an passé le Conseil Municipal s'accorde, à l'unanimité, pour octroyer à M. Le Receveur les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires au taux de 50%.

2. Vente du photocopieur.

L'ancien photocopieur a été vendu à la Sté Automatismes Etudes Services, sise 26 avenue de la Grange Noire à Mérignac pour une somme de 500€.

Le Conseil Municipal accepte cette transaction et autorise Le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

III – Infos & questions diverses.

1. Colis de Noël.

Cette année 7 couples et 23 personnes seules bénéficieront du colis de Noël. A. Rouchet a déjà démarché l'artisan qui confectionne ce colis. P. de Freitas & M-A Chancellé se chargent du complément (chocolats, vin).

La distribution est prévue le 15 décembre.

2. Organisation de la fête 2019.

Le Maire prévoit une réunion vers la fin du mois (après la chasse à la palombe) afin que tous les volontaires fassent connaissance et commencent à jeter les bases des activités qu'ils auront en charge.

3. Logement libre.

M. Cabrit occupant le logement n°3 du Presbytère a donné son congé. Suite à l'état des lieux fait par F. Bentejac et J.L. Danflous il y aura quelques réparations à effectuer : taches d'humidité sur les murs. Une annonce de location sera insérée dans le prochain « Petit Sabitout ».

4. Commission Forêt.

Il y aura lieu de programmer, prochainement, une réunion de la commission afin de réaliser le marquage de la prochaine coupe.

La prochaine réunion est programmée le 10 décembre à 18h00.

Fin de la séance à 20h50.